

Les suites

Concertation

Nous souhaitons réitérer auprès de vos élus une proposition de partenariat afin que nous puissions définir ensemble, les modalités de mise en place de mesures d'accompagnement. Cette concertation ne pourra être que bénéfique pour tous, et sera le meilleur moyen pour définir des travaux d'aménagement en accord avec **vos besoins** (paysager, travaux routiers, etc...).

Nous gardons contact avec vos élus afin de définir la possibilité ou non d'ouvrir une concertation.

Procédure

Enquête publique :

L'enquête publique d'une durée comprise entre 30 jours et 2 mois permet de recueillir les avis de l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer autour de ce projet.

Le Commissaire-Enquêteur recueillera l'ensemble de ces avis et rendra ses conclusions finales sur le projet (favorables, favorables sous réserves ou défavorables) et les transmettra à l'autorité compétente pour organiser l'enquête et au président du tribunal administratif dans un délai d'un mois.



Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)

Sous la présidence du Préfet, et en présence de services de l'Etat, d'élus et de spécialistes, la formation spécialisée dite «des sites et paysages» se réunit pour donner un avis sur le projet éolien



Avis du Préfet :

C'est au Préfet que revient le pouvoir de décision finale. Pour se prononcer, il prendra en considération les avis du émis lors de l'enquête publique, l'avis du Commissaire-Enquêteur et des services consultés.



Vos contacts Volkswind

Benjamin GRANGE
Chargé d'études

Timothée BAECKELANDT
Chargé d'affaires

Tél: 05.55.48.38.97
Fax: 05.55.08.24.41
Mail: limoges@volkswind.com

Novembre 2016

Bulletin d'information

16/11/2016

Ferme éolienne de St Mard

Edito

Volkswind a le plaisir de vous informer du dépôt de la demande d'autorisation unique de la Ferme Éolienne de St Mard.

Au travers de cette lettre d'information, nous souhaitons tout d'abord exposer les atouts de réaliser ce parc en extension de celui de Bernay-Saint-Martin et de vous présenter les étapes importantes à venir dans le cadre de l'instruction du dossier.

Nous souhaitons également par cette lettre, préciser qu'une information erronée concernant une délibération favorable de la mairie s'est malencontreusement glissée dans les flyers distribués pour l'exposition du 17/09/2016 à Boisseuil.

Il n'y a pas eu à ce jour de délibération favorable concernant le projet éolien.

Historique du projet

21 Août 2013 : premiers contacts avec la mairie de Saint-Mard.

Septembre 2013 : Début des rencontres avec les propriétaires et les exploitants de la zone projet.

Février 2015 : Proposition de partenariat à la commune au travers d'un Comité de Pilotage (COPIL) permettant à la mairie de s'intégrer aux réflexions menées (études + mesures d'accompagnement) et d'une Convention de Partenariat garantissant une redevance annuelle supplémentaire à la commune.

Juillet 2015 : Lancement de l'étude environnementale auprès du bureau d'études ENVOL Environnement.

Juillet 2016 : Lancement de l'étude paysagère auprès de l'agence Laurent Coüasnon.

Août 2016: Lancement de la campagne de mesure acoustique par la société Venathec.

17 Septembre 2016 : Exposition publique sur le projet éolien de Saint-Mard, réalisée à Boisseuil, Saint-Mard.

Mi-Septembre 2016 : Finalisation des études environnementale, paysagère et acoustique.

04 Novembre 2016 : Dépôt de la demande d'autorisation unique

A partir de Décembre 2016 : Communication sur l'avancée de l'instruction du dossier auprès des riveraines par publipostage.

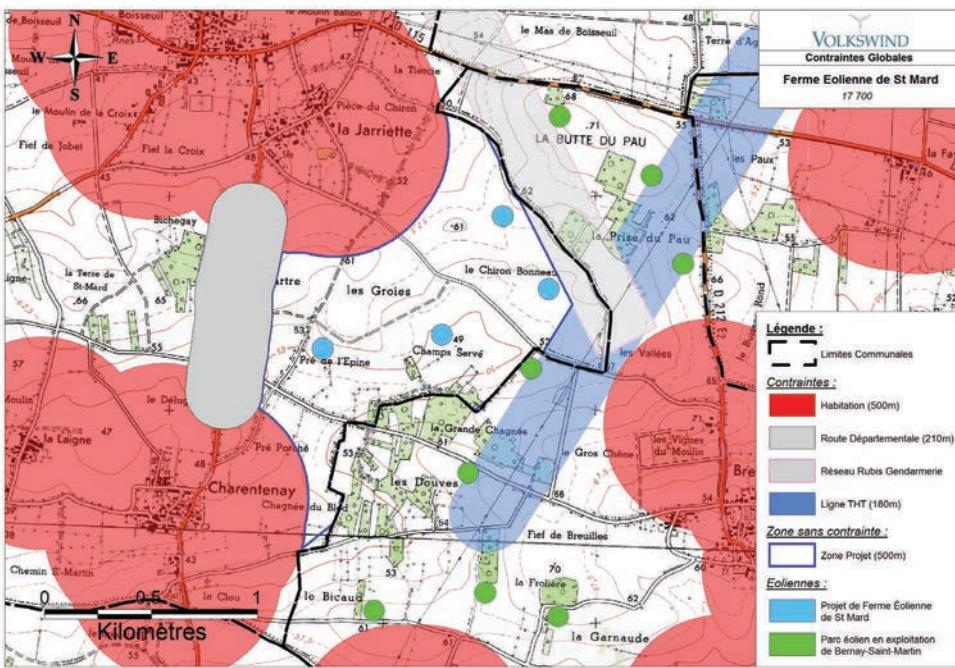


Zone d'implantation retenue

Un parc éolien, par sa nature d'infrastructure particulière de production d'électricité, ne peut être envisagé n'importe où ni n'importe comment sur un territoire. Le site du projet éolien de Saint-Mard :

- Est suffisamment venté (entre 6 et 6,5 m/s selon le Schéma Régional Éolien),
- Rend possible le raccordement au réseau électrique haute ou moyenne tension (Poste de Boisseuil situé à proximité),
- Vient densifier un parc éolien existant limitant ainsi les impacts paysager, environnemental et sociétal,
- Permet un éloignement aux premières habitations de plus de 800 m (300 m supplémentaires à la distance réglementaire)
- N'est pas soumis à certaines contraintes ou servitudes techniques (proximité d'un aérodrome civil ou militaire, de lignes électriques haute tension, de routes,...)
- Est facile d'accès (Route Départementale 115),
- Prend en compte le patrimoine naturel et en particulier l'avifaune et évite les zones protégées, (impacts résiduels limités)
- Evite les secteurs de sites à valeurs architecturales ou paysagers sensibles.

Un certain nombre d'organismes ou d'institutions (Aviation Civile, Aviation Militaire, TDF, Orange, Agence Nationale des Fréquences) ont été consultés afin de s'assurer de l'absence de servitudes et de contraintes techniques.



Les 4 éoliennes du projet de Ferme Éolienne de St Mard ont une capacité de production supérieure aux 8 éoliennes réunies du parc éolien en exploitation de Bernay-Saint-Martin. De plus, ces éoliennes de nouvelles générations, plus puissantes et plus silencieuses, s'inscrivent dans la continuité directe de parcs déjà en exploitations.

Elles permettront de couvrir les besoins domestiques de près de 16 000 personnes (chauffage inclus), ce qui représente plus de la moitié de la Communauté de Communes Aunis Sud !

Les atouts de cette énergie



L'énergie éolienne est une ressource renouvelable, gratuite et de plus, abondante sur notre territoire.

Avec des vitesses de vent comprises entre 6 et 6,5 m/s à 100 mètres d'altitude, le site de Saint-Mard présente une exceptionnelle ressource, parmi les plus importantes de notre territoire.



Parmi l'ensemble des énergies renouvelables qui existent actuellement, l'éolien est l'énergie la plus compétitive et la moins chère (hormis l'hydraulique). De plus, elle dispose d'un potentiel de développement très important.



La disponibilité technique des éoliennes (soit le temps durant lequel elles sont capables de fonctionner) est supérieure à 98 %, très largement supérieure à celle des centrales conventionnelles (de 70 à 85 %).

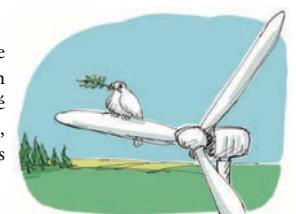
Ceci fait de l'éolien, une des installations de production d'électricité les plus fiables au monde!



Cette filière dynamique est source de création de nombreux emplois dans le monde (700 000 personnes) et plus précisément en France, où les chiffres de 2015 annoncent près de 15 000 emplois dans la filière, avec une augmentation de 2000 emplois sur cette même année.



La dynamique de création d'emplois est en corrélation directe avec la capacité éolienne installée qui a atteint 11 000 MW au 30 juin 2016 repartie sur 990 parcs.



L'éolien offre un rendement important pour une emprise au sol réduite, et se positionne comme l'énergie la mieux à même à répondre à nos besoins. En répondant aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures, cette énergie durable et également une énergie de paix, ne participant pas à divers conflits mondiaux pour l'accès à des ressources primaires telles que l'uranium ou le gaz.